Chapitre 1

Ministère du Développement économique et de la Croissance

Section 1.04

Programmes de développement économique et d'emploi

Suivi des audits de l'optimisation des ressources, section 3.04 du *Rapport annuel 2015*

APERÇU DE L'ÉTAT DES RECOMMANDATIONS					
	Nombre de	État des mesures recommandées			
	mesures	Pleinement	En voie de	Peu ou pas	Ne sera pas
	recommandées	mise en œuvre	mise en œuvre	de progrès	mise en œuvre
Recommandation 1	4	2,5	1		0,5
Recommandation 2	1			0,5	0,5
Recommandation 3	1		1		
Recommandation 4	1		0,5	0,5	
Recommandation 5	2	1			1
Recommandation 6	1	1			
Recommandation 7	1		1		
Recommandation 8	2	1	1		
Recommandation 9	2		2		
Total	15	5,5	6,5	1	2
%	100	37	43	7	13

Conclusion globale

Le ministère du Développement économique et de la Croissance (le Ministère) nous a fourni des renseignements au printemps et à l'été de 2017 sur l'état actuel des recommandations formulées dans notre *Rapport annuel 2015*.

Le Ministère a pleinement mis en oeuvre 37 % des recommandations de notre bureau, y compris la recommandation de surveiller les mesures du rendement au-delà de la durée des contrats de financement. Le Ministère a révisé ses contrats pour tous les fonds pour exiger la production de rapports annuels sur les résultats pendant trois ans après la fin d'un projet.

De plus, 43 % de nos recommandations sont en voie de mise en oeuvre. Le Ministère élabore à l'heure actuelle des mesures de rendement pour évaluer les résultats des projets dans le cadre du Fonds pour l'emploi et la prospérité, y compris les ventes à l'exportation dans de nouveaux marchés et les dépenses annuelles en recherche et développement.

En outre, le Ministère prévoit avoir accès au nouveau système interministériel central d'enregistrement pour les paiements de transfert d'ici le 31 mars 2019. Cela lui permettra d'accéder à l'information sur le profil de l'organisation des demandeurs et de les identifier au moyen de numéros d'identification uniques. Grâce à cet accès au système, le Ministère pourra voir tous les fonds qu'un demandeur a reçus d'autres programmes provinciaux, ce qui aidera à guider les décisions sur la question de savoir si le demandeur a besoin de financement.

Le Ministère a réalisé peu de progrès ou encore il n'a fait aucun progrès à l'égard de 7 % de nos recommandations, et il ne mettra pas en oeuvre 13 % de nos recommandations. Depuis notre audit de 2015, le Ministère n'a pas cherché à devenir le responsable de la supervision de toutes les mesures de soutien directes aux entreprises, car il n'a pas accès à l'heure actuelle à des renseignements sur les fonds d'autres ministères. Une fois que le Ministère aura accès à ces renseignements – ce qui devrait se produire d'ici le 31 mars 2019, lorsque tous les ministères auront été inclus dans le Système central d'enregistrement pour les paiements de transfert –, il déterminera s'il doit chercher à devenir le responsable des programmes de développement économique. Le Ministère ne mettra pas en oeuvre notre recommandation d'intégrer les activités d'autres ministères clés chargés de secteurs ayant une incidence sur l'économie de l'Ontario, comme l'impôt sur le revenu des sociétés, l'immigration et les tarifs d'électricité, car il ne dispose pas des pouvoirs requis pour le faire. En outre, le Ministère continuera de maintenir le Fonds pour l'emploi et la prospérité en tant que fonds sur invitation et ne

rendra pas le dossier de demande accessible au public.

Contexte

Pour appuyer le développement économique et l'emploi, le gouvernement provincial octroie des subventions pluriannuelles et des prêts sans intérêt aux entreprises pour des projets allant de l'expansion de leurs activités à la croissance de leurs exportations en passant par la recherche et le développement.

Plusieurs ministères fournissent de tels soutiens, mais les fonds qui ciblent exclusivement des entreprises existantes passent par le ministère du Développement économique et de la Croissance (le Ministère), auparavant appelé le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure.

Les fonds du Ministère servent à financer des projets faisant intervenir des technologies de l'information et des communications, des technologies propres/vertes, des services financiers, des sciences de la vie et des projets dans les secteurs de l'automobile, de la fabrication et de la recherche et du développement.

En janvier 2015, le gouvernement a annoncé qu'il regrouperait de nombreux programmes existants dans un nouveau Fonds pour l'emploi et la prospérité de 2,7 milliards de dollars, dont 2 milliards sont administrés par le Ministère et 700 millions, par d'autres ministères. Un nouveau volet de financement a été ajouté au fonds en septembre 2015, ce qui a donné lieu à quatre volets : la nouvelle économie; la croissance des aliments et des boissons; les partenariats stratégiques; et la croissance de la foresterie.

Durant la période allant de notre dernier audit de 2015 au 31 mars 2017, le Ministère a engagé 398,3 millions de dollars aux fins de 25 projets dans ce fonds: 396,3 millions de dollars en subventions et 2 millions de dollars en prêts. Au cours de cette période, le Ministère a déboursé 282,1 millions de dollars, les 116,2 millions restants devant être versés au cours des cinq prochaines années.

Durant cette même période, le Ministère a engagé 71,6 millions de dollars – 68,8 millions de dollars en subventions et 2,8 millions de dollars en prêts – aux fins de 98 projets dans les deux fonds régionaux que le Ministère supervise : le Fonds de développement de l'Est de l'Ontario et le Fonds de développement du Sud-Ouest. De ce montant, le Ministère a déboursé 34,9 millions de dollars, les 36,7 millions de dollars restants devant être versés au cours des sept prochaines années.

À la date de notre audit de 2015, le Ministère a généralement obtenu de bons résultats en ce qui concerne le processus d'approbation dans l'administration et la supervision de ses propres programmes de développement économique et de soutien à l'emploi. De plus, les projets ont encouragé des entreprises à investir en Ontario et à créer ou à préserver des emplois.

Voici certains des problèmes importants que nous avons relevés dans notre *Rapport* annuel 2015 :

• Le Ministère n'avait pas tenté de déterminer si les 1,5 milliard de dollars ou presque qu'il avait versés aux entreprises ontariennes depuis 2004 avaient effectivement renforcé l'économie ou rendu les bénéficiaires plus concurrentiels. En outre, le nouveau Cadre stratégique pour l'investissement du Ministère ne proposait aucun moyen de mesurer les résultats des futurs soutiens au développement économique et à l'emploi, y compris son nouveau Fonds pour l'emploi et la prospérité. Bien que le Ministère ait surveillé les sommes réellement investies, les emplois réellement créés et préservés, le total des investissements mobilisés et le coût total par emploi par année, il n'a pas établi d'objectifs de croissance minimale du produit intérieur brut (PIB) ou de réduction du taux de chômage, que ce soit au niveau local ou pour l'économie dans son ensemble. D'autres provinces se

- sont donné de tels objectifs afin de guider leurs efforts en matière de développement économique.
- Bien que, comme la plupart des autres provinces, l'Ontario ait amélioré sa performance économique au cours des quatre dernières années, le Ministère doit quand même s'assurer que ses programmes stimulent l'économie. De nombreux experts se demandent si ces programmes et ce financement procurent effectivement des avantages économiques.
- Le Ministère a reconnu les avantages économiques de promouvoir des régions clés et d'établir des « grappes » industrielles des concentrations géographiques d'entreprises interreliées, de fournisseurs et d'institutions connexes dans un domaine particulier —, mais il commençait à peine à élaborer une stratégie d'intervention pour chaque région et chaque grappe industrielle qui cerne les principaux points forts et les principaux points faibles ou obstacles qu'il pourrait aider à surmonter.
- Des rapports d'experts publiés au cours des dernières années ont également souligné l'importance des petites et moyennes entreprises (celles qui comptent moins de 500 employés), qui représentent environ le tiers du PIB de l'Ontario. Si 40 % des projets financés par le Ministère avaient été proposés par de petites et moyennes entreprises existantes, la valeur en dollars de ce soutien correspondait à moins de 4 % du financement total. Le Ministère n'a ni cherché à déterminer le nombre de petites et moyennes entreprises sans accès aux soutiens, ni expliqué pourquoi la plus grande partie du financement était versé à de grandes entreprises.
- Le Ministère a pour mandat de soutenir une économie solide, novatrice et compétitive qui offre emplois et prospérité à toute la population ontarienne, mais neuf autres ministères fournissent eux aussi des fonds de soutien aux entreprises. Le Ministère n'est pas autorisé

à coordonner le financement avec d'autres ministères, qui fournissent un financement supplémentaire de soutien au développement économique et à l'emploi de 1,8 milliard de dollars. Malgré l'approche « pangouvernementale » préconisée par le nouveau Cadre stratégique pour l'investissement, chacun des neuf autres ministères a continué de verser ses propres fonds de soutien sans aucune coordination globale permettant de faire la meilleure utilisation possible des fonds. Dans leurs rapports, les experts avaient recommandé de regrouper les fonds de ce genre entre les ministères afin de réaliser des gains d'efficience administrative et d'aider le gouvernement à axer le financement sur certains secteurs ou certaines régions de la province.

- Il fallait que le processus de financement sur invitation soit plus transparent. Depuis 2010, environ 80 % du total des fonds approuvés a été attribué dans le cadre de processus non publics où seules des entreprises choisies étaient invitées à présenter des demandes. Le Ministère déterminait à l'interne quelles entreprises seraient invitées à présenter des demandes, mais il n'a pas été en mesure de nous fournir les critères de sélection employés, ni la liste des entreprises dont les demandes ont été rejetées.
- Par le passé, les fonds étaient souvent attribués sans que les besoins soient évalués de façon appropriée. Le Ministère ne vérifiait presque jamais si les entreprises avaient besoin de fonds publics pour mener à bien le projet proposé. Par ailleurs, le financement de certains projets a été approuvé malgré des preuves indiquant qu'ils auraient été mis en oeuvre même sans l'aide du gouvernement.
- Le Ministère n'a pas surveillé les bénéficiaires pour vérifier si les emplois créés ou préservés pendant la durée du contrat de financement étaient maintenus après l'expiration du contrat. Les contrats s'étendaient normalement sur cinq ans, mais le Ministère ne savait

- pas si les emplois que le bénéficiaire avait offert de créer ou de préserver pendant ces cinq années étaient maintenus par la suite.
- Jusqu'au mois de janvier 2015, le gouvernement a publiquement annoncé pour près d'un milliard de dollars supplémentaires en projets de soutien financier au développement économique et à l'emploi en annonçant de nouveau les fonds disponibles dans le cadre d'autres programmes de financement.

Nous avons recommandé au Ministère notamment :

- d'élaborer une stratégie globale pour le développement économique et l'emploi qui établit des objectifs par secteur d'activité et par région géographique;
- de chercher à devenir le principal ministère responsable de la mise en oeuvre et de la surveillance d'une stratégie provinciale globale pour les programmes de développement économique et de soutien à l'emploi;
- de faire preuve d'une plus grande transparence dans l'acceptation des demandes et la sélection des entreprises à financer;
- d'étendre les mesures du rendement au-delà des résultats en matière d'investissement et d'emploi afin de déterminer si les avantages pour l'économie continuent après l'achèvement du projet.

Nous avons formulé 9 recommandations, consistant en 15 mesures, pour donner suite aux constatations issues de notre audit.

Le Ministère s'est engagé à prendre des mesures en réponse à nos recommandations.

État des mesures prises en réponse aux recommandations

Nous avons effectué des travaux d'assurance entre le 1^{er} avril 2017 et le 17 juillet 2017 et, le

1^{er} septembre 2017, nous avons obtenu du ministère du Développement économique et de la Croissance (Ministère) une déclaration écrite selon laquelle il nous a fourni une mise à jour complète de l'état des recommandations que nous avons faites lors de l'audit initial il y a deux ans.

La planification et la coordination des fonds de soutien au développement économique

Recommandation 1

Pour faire la meilleure utilisation possible des fonds publics et aider les entreprises à réussir dans une économie ontarienne prospère, le ministère du Développement économique et de la Croissance devrait élaborer une stratégie complète pour les programmes de développement économique et de soutien à l'emploi qui :

 établit et publie les objectifs par secteur et par région géographique pour permettre d'évaluer l'efficacité du financement octroyé;

État : En voie de mise en oeuvre au plus tard le 31 mars 2018.

Détails

Comme c'était le cas du moment de notre audit de 2015, le Fonds pour l'emploi et la prospérité cible des secteurs particuliers, tandis que le Fonds de développement de l'Est de l'Ontario et le Fonds de développement du Sud-Ouest ciblent des lieux géographiques. Plus récemment, le gouvernement a fixé dans le budget de 2016 de l'Ontario un objectif de création de 300 000 emplois d'ici 2019. Dans le même budget, il a annoncé la nouvelle stratégie du ministère du Développement économique et de la Croissance (le Ministère), appelée Initiative de croissance des entreprises (l'Initiative), pour aider à atteindre cet objectif. Toutefois, le Ministère n'a pas établi d'objectifs précis dans le cadre de l'Initiative, notamment au niveau des investissements, de la création ou de la préservation d'emplois. Il s'est engagé à créer et à préserver environ

85 000 emplois sous les trois fonds actifs qu'il administre : le Fonds pour l'emploi et la prospérité, le Fonds de développement de l'Est de l'Ontario et le Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario. En revanche, il n'a pas indiqué combien d'emplois ont été promis pour chaque secteur ou région géographique de l'Ontario..

Le Ministère est en train de mettre au point des indicateurs de rendement clés pour les trois fonds actifs afin de mesurer l'incidence des projets financés sur l'économie globale de la province. Le Ministère prévoit publier les indicateurs d'ici le 31 mars 2018. Ces indicateurs incluront ce qui suit :

- Les dépenses des entreprises en recherche et développement en Ontario.
- L'investissement direct étranger en Ontario.
- Le nombre de brevets déposés par million de personnes en Ontario.
- Le nombre d'entreprises à forte croissance (des entreprises dont le revenu annuel minimal est de 10 000 \$ et qui ont affiché une croissance annualisée de leur revenu d'au moins 20 % en moyenne au cours de la plus récente période de trois ans) en proportion de toutes les entreprises en Ontario.
- tient compte des avantages qu'il y a à offrir des soutiens financiers à des petites et moyennes entreprises;

État : Pleinement mise en oeuvre.

Détails

Un certain soutien financier est offert aux petites et moyennes entreprises par l'entremise des deux fonds régionaux, le Fonds de développement de l'Est de l'Ontario et le Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario. Toutefois, comme nous l'avons mentionné dans notre *Rapport annuel 2015*, le Ministère n'assure pas le suivi du nombre de bénéficiaires des fonds régionaux qui sont des petites et moyennes entreprises. Le Fonds pour l'emploi et la prospérité octroie des fonds uniquement aux grandes entreprises.

Deux programmes ciblant les petites et moyennes entreprises ont été lancés dans le cadre de l'Initiative de croissance des entreprises : le Défi pour des petites entreprises innovatrices et le Programme ontarien de bons pour l'expansion.

Le Ministère a créé un partenariat avec les Centres d'excellence de l'Ontario pour lancer le Défi pour des petites entreprises innovatrices au mois de mars 2017. Ce fonds de 28,8 millions de dollars s'adresse aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de démarrage innovatrices et a été créé pour favoriser l'élaboration de solutions opérationnelles pour relever les défis actuels en Ontario. Ainsi, le Ministère accordera un financement à des petites et moyennes entreprises – et a reçu des demandes provenant de petites et moyennes entreprises – pour trouver des solutions novatrices aux défis suivants :

- vérifier l'identité en ligne et servir à appuyer les activités en ligne de ServiceOntario, y compris les renouvellements de permis de conduire et de vignettes d'immatriculation;
- veiller à ce que les voies réservées aux véhicules multioccupants et les voies réservées aux véhicules multioccupants à accès spécial tarifé soient utilisées de façon appropriée.

Les demandes de financement faites dans le cadre de ces deux programmes en sont à l'heure actuelle à l'étape de l'examen. Le Ministère prévoit verser environ 7,5 millions de dollars à 12 petites et moyennes entreprises pour relever ces défis. Aucun autre problème n'a été relevé pour le financement.

Le Programme de bons pour l'expansion a été lancé en juin 2017. Il s'agit d'un programme de 32,4 millions de dollars sur quatre ans qui offrira des subventions aux entreprises à forte croissance dans des secteurs comme les technologies de l'information et des communications, les matériaux de pointe et de fabrication, les technologies propres et les sciences de la vie. Pour administrer le programme, le Ministère a conclu un accord avec MaRS, une société sans but lucratif qui a mis sur pied un centre de recherche et d'innovation à Toronto. Bien que le programme soit destiné aux

entreprises à forte croissance plutôt qu'aux petites et moyennes entreprises, le Ministère s'attendait à ce que la majorité des demandeurs soient de petites et moyennes entreprises. À la date de notre suivi, compte tenu du nombre d'employés, 5 demandeurs étaient des entreprises moyennes et 28 étaient des petites entreprises.

En janvier 2017, le gouvernement de l'Ontario a créé un nouveau rôle ministériel, le ministre responsable des petites entreprises, pour « accélérer les travaux du gouvernement visant à aider les petites entreprises à concurrencer, à croître et à créer des emplois dans la province ». Cela signifie notamment aider les petites entreprises à cerner les marchés d'exportation.

 cerne et crée des partenariats stratégiques entre les intervenants, comme les universités, les fabricants et les fournisseurs, et les centres d'excellence pour tirer parti de leur expertise et ainsi promouvoir et développer davantage des grappes industrielles efficaces;

État : Pleinement mise en oeuvre.

Détails

En décembre 2015, le Ministère a publié des lignes directrices pour les grappes industrielles qui expliquent aux entreprises comment collaborer avec le gouvernement aux fins de l'élaboration d'un plan de regroupement en vertu de la *Loi sur les partenariats pour la création d'emplois et la croissance*. Les lignes directrices s'appliquent à divers secteurs de l'économie de l'Ontario.

Le Ministère n'avait encore approuvé aucun projet du Fonds pour l'emploi et la prospérité lorsque nous avons terminé le travail sur le terrain pour notre audit de 2015. Le volet des partenariats stratégiques du Fonds pour l'emploi et la prospérité verse des fonds aux partenaires de l'industrie (entreprises, établissements de recherche, fournisseurs, investisseurs et clients) pour travailler ensemble et développer des grappes industrielles.

Le Ministère continue d'examiner et d'approuver les demandes pour ce volet de financement dans

l'exercice financier 2017-2018 et jusqu'en 2024. À la date de notre suivi, deux projets relevant de ce volet avaient été approuvés :

- En février 2016, 22,8 millions de dollars ont été versés aux fins d'un partenariat entre les Centres d'excellence de l'Ontario et IBM dans le secteur des technologies de l'information et des communications. Le projet vise à aider 500 petites et moyennes entreprises à créer des emplois en leur donnant accès à l'expertise et aux outils d'IBM.
- En septembre 2015, 19,4 millions de dollars ont été versés aux fins d'un partenariat établi entre l'Université de Toronto, MaRS et Johnson & Johnson dans le secteur des sciences de la vie. Le projet permettra à 50 nouvelles entreprises des sciences de la vie et du secteur de la santé d'avoir accès aux laboratoires et à l'équipement sur place chez Johnson & Johnson.

Le Ministère a également créé en janvier 2016 le Fonds de lancement du développement des pôles de compétitivité, qui est offert par la Chambre de commerce de l'Ontario. Environ 160 000 \$, sur un total de 198 000 \$, ont été engagés aux fins de cinq projets qui sont presque terminés. À ce jour, aucuns fonds n'ont été versés parce que le financement est fourni à la fin du projet. Parmi les projets, mentionnons le regroupement des technologies d'exploitation minière de Sudbury et le regroupement aérospatial de l'Ontario. Le fonds fermera à l'achèvement des projets.

• intègre les activités d'autres ministères clés responsables de secteurs qui ont une incidence sur l'économie, comme la formation, la recherche, l'agriculture, le développement du Nord de l'Ontario, l'impôt sur le revenu des sociétés, l'immigration et les tarifs d'électricité.

État : Pleinement mise en oeuvre (0,5); ne sera pas mise en oeuvre (0,5).

Détails

Comme c'était le cas à la date de notre audit, le Ministère travaille avec d'autres ministères durant le processus d'évaluation des projets relevant du Fonds pour l'emploi et la prospérité, du Fonds de développement de l'Est de l'Ontario et du Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario. Les recommandations de financement sont approuvées par deux comités multiministériels composés respectivement de sous-ministres adjoints et de sous-ministres.

Le Ministère a aidé le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle en lui fournissant des renseignements sur l'industrie pour créer la Table de planification et de concertation (la Table). La Table est un comité dont le mandat consiste à formuler des recommandations sur le perfectionnement des compétences et des talents pour le gouvernement de l'Ontario au sujet de l'élaboration des programmes. La Table est formée de représentants des employeurs, du secteur de l'éducation et du gouvernement.

En ce qui concerne le développement du Nord de l'Ontario, le Ministère appuie cette région en collaborant avec le ministère du Développement du Nord et des Mines pour créer des plans de développement économique régional.

Le Ministère nous a informés qu'il ne disposait pas du pouvoir d'intégrer l'impôt sur le revenu des sociétés, l'immigration et les tarifs d'électricité parce que ces activités relèvent du mandat d'autres ministères. Il nous a dit qu'il collaborait avec ces autres ministères dans le cadre de groupes de travail et de comités.

Aucun responsable des programmes de développement économique et de soutien à l'emploi en Ontario n'a été nommé

Recommandation 2

Pour assurer une surveillance et une coordination appropriées des fonds de soutien au développement économique et à l'emploi, le ministère du Développement économique et de la Croissance doit demander à devenir le principal ministère chargé d'élaborer et de surveiller la stratégie provinciale globale de gestion des programmes de développement économique et d'emploi et des incitatifs fiscaux pour les entreprises. État : Peu ou pas de progrès (0,5); ne sera pas mise en oeuvre (0,5).

Détails

Le Ministère n'a pas cherché à devenir le responsable de la supervision de toutes les mesures de soutien directes aux entreprises, car il n'a pas accès à l'heure actuelle à des renseignements sur les fonds d'autres ministères. Par exemple, le Ministère ne surveille pas le Fonds de développement économique pour les Autochtones – Subvention pour les partenariats régionaux ou le Fonds de développement du tourisme – volet de la promotion de l'investissement dans l'industrie touristique. En revanche, il intervient davantage aujourd'hui au niveau des mesures de soutien directes aux entreprises des autres ministères.

Les Services partagés de l'Ontario aident le Ministère à accéder au nouveau Système central d'enregistrement pour les paiements de transfert d'ici le mois de mars 2019. Ce nouveau système, lancé en novembre 2016, renferme des profils d'organisation pour tous les bénéficiaires de fonds gouvernementaux et contribuera à guider le processus de financement du Ministère. Le Ministère s'attend à pouvoir utiliser ce système pour déterminer si un demandeur a demandé ou reçu d'autres fonds provinciaux, à l'exclusion des crédits d'impôt des sociétés. Lorsqu'il aura accès à cette information, le Ministère déterminera s'il devrait chercher à être le responsable des programmes de développement économique.

Le Ministère consulte également le ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts et le ministre responsable des petites entreprises pour déterminer s'il y a lieu de transférer la responsabilité de leurs fonds au Fonds pour l'emploi et la prospérité. Ainsi, le Fonds de développement du secteur forestier est passé du ministère des Richesses naturelles et des Forêts au Fonds pour l'emploi et la prospérité en septembre 2015. Le Ministère intègre à l'heure actuelle le Programme de développement économique des collectivités rurales – administré précédemment par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales – au Fonds pour l'emploi et la prospérité. Ce financement passera à un autre volet du Fonds pour l'emploi et la prospérité d'ici l'automne de 2017.

Ainsi qu'il est indiqué au quatrième point de la **recommandation 1**, le Ministère a précisé qu'il n'a pas le pouvoir d'intégrer l'impôt sur le revenu des sociétés à sa surveillance des programmes de développement économique et de soutien à l'emploi de la province.

L'absence d'administration centralisée entraîne des inefficacités

Recommandation 3

Pour s'assurer que les fonds de soutien aux entreprises sont administrés de façon efficace et rentable, le ministère du Développement économique et de la Croissance doit demander au gouvernement de lui confier la responsabilité de centraliser les fonctions administratives de tous les autres ministères qui offrent un soutien direct aux entreprises. Il doit aussi s'employer à faire en sorte que toutes les entreprises aient un numéro d'identification unique commun utilisable à l'échelle du gouvernement afin de permettre le suivi du soutien fourni par différents ministères.

État : En voie de mise en oeuvre au plus tard le 31 mars 2020.

Détails

Comme c'était le cas à la date de notre audit, le Ministère offre des programmes de soutien aux entreprises en vertu des divers volets du Fonds pour l'emploi et la prospérité pour le compte d'autres ministères. D'autres ministères continuent d'administrer leurs propres fonds. Par exemple, le ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation fournit un soutien administratif au titre du programme de financement direct aux entreprises dans le cadre du Fonds de développement économique pour les Autochtones - Subvention pour les partenariats régionaux, et le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport fournit un soutien semblable dans le cadre du Fonds de développement du tourisme – volet de la promotion de l'investissement dans l'industrie touristique. Ce soutien administratif peut comprendre l'examen des demandes de financement, la surveillance des résultats du contrat ainsi que le traitement et le suivi des paiements et des coûts budgétés.

À l'instar de la recommandation précédente, le Ministère a indiqué que, lorsqu'il aura accès au Système central d'enregistrement pour les paiements de transfert d'ici le 31 mars 2019, il examinera la question de savoir s'il exécutera des fonctions administratives pour les programmes de soutien direct aux entreprises administrés par d'autres ministères, et il prendra une décision au plus tard le 31 mars 2020.

En ce qui a trait à l'utilisation d'un numéro d'identification unique, depuis le mois de novembre 2016, les entreprises qui reçoivent des fonds du gouvernement sont tenues de s'inscrire au Système central d'enregistrement pour les paiements de transfert en utilisant leur numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada. Ce numéro servira de numéro d'identification unique commun dans l'ensemble du gouvernement provincial. Le Ministère prévoit avoir accès au nouveau Système central d'enregistrement pour les paiements de transfert au plus tard au mois de mars 2019. Le Ministère pourra alors utiliser ce système pour déterminer si un demandeur a demandé ou reçu d'autres fonds provinciaux, à l'exclusion des crédits d'impôt des sociétés.

Recommandation 4

Pour que le montant de la subvention ou du prêt soit calculé de façon appropriée pour chaque projet, le ministère du Développement économique et de la Croissance doit prendre des mesures pour s'assurer que le personnel des programmes connaît toutes les sources de financement gouvernemental disponibles pour un projet donné, y compris les crédits d'impôt pour les entreprises, et tenir compte de ces montants au moment de déterminer la subvention ou le prêt à accorder.

État : En voie de mise en oeuvre au plus tard le 31 mars 2019 (0,5); peu ou pas de progrès (0,5).

Détails

Comme c'était le cas à la date de notre audit, les demandeurs du Fonds pour l'emploi et la prospérité, du Fonds de développement de l'Est de l'Ontario et du Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario doivent signer et certifier qu'ils ont divulgué toutes les sources d'autres fonds gouvernementaux. Les modalités du contrat permettent au Ministère de mettre fin à une entente avec une entreprise si l'on conclut que la société n'a pas divulgué tous ces renseignements.

Le Ministère a créé plus de possibilités pour le personnel du gouvernement de cerner les autres sources de fonds gouvernementaux que les demandeurs ont pu obtenir. Par exemple, à compter du mois de mars 2016, le Ministère a commencé à communiquer une liste des demandeurs de fonds au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

D'ici le 31 mars 2019, date à laquelle le Ministère aura accès au Système central d'enregistrement pour les paiements de transfert, il pourra voir tous les fonds reçus par un demandeur dans le cadre d'autres programmes provinciaux, à l'exception des crédits d'impôt sur le revenu des sociétés.

Le Ministère a précisé qu'il n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'impôt sur le revenu des sociétés et qu'il n'a pas l'intention d'intégrer ce secteur à son obligation de surveillance des programmes de développement économique et de soutien à l'emploi de la province, mais il a des discussions préliminaires avec le ministère des Finances pour déterminer s'il peut accéder aux renseignements sur les crédits d'impôt des sociétés afin de s'assurer que le personnel des programmes est au courant de l'ensemble du financement.

L'administration et la surveillance des programmes du Ministère

Recommandation 5

Le ministère du Développement économique et de la Croissance doit songer à accroître la transparence de sa méthode d'acceptation des demandes de toutes les entreprises admissibles. Une telle approche pourrait entraîner la communication des renseignements sur le Fonds au grand public, aux associations et aux industries ciblées pour que toutes les entreprises admissibles soient au courant de l'existence des programmes.

État : Ne sera pas mise en oeuvre.

Détails

Comme c'était le cas à la date de notre audit, les critères d'admissibilité au Fonds pour l'emploi et la prospérité sont accessibles au public; toutefois, il n'existe encore aucun dossier de demande accessible au public. Le Ministère a indiqué que le Fonds pour l'emploi et la prospérité demeurera un processus sur invitation parce que le Ministère a l'intention de cibler les organisations qui, selon lui, sont de bons candidats à un financement, et qui répondent aux critères d'admissibilité du programme. Les coordonnées du Ministère – son numéro de téléphone et son adresse électronique – sont toujours accessibles au public, et le Ministère a indiqué que les demandeurs intéressés peuvent s'adresser au Ministère pour obtenir des renseignements au sujet du Fonds. Le Ministère a aussi ajouté à son site Web un bouton « Demander à parler à un représentant ». Nous continuons de recommander que le Ministère accroisse la transparence du processus de demande en affichant publiquement le dossier de demande afin que toutes les sociétés admissibles puissent faire une demande.

Le Ministère devrait ensuite privilégier un processus juste et uniforme de sélection des entreprises à financer en fonction des mérites des demandes, et veiller à ce que le processus en question soit clairement documenté.

État : Pleinement mise en oeuvre.

Détails

Les demandeurs qui satisfont aux critères d'admissibilité du Fonds pour l'emploi et la prospérité peuvent être pris en considération, mais ils ne sont pas nécessairement invités à passer à l'étape suivante du processus. Cependant, le Ministère documente maintenant les projets qui ont été écartés et les raisons pour lesquelles ces projets ont été écartés. Au cours de la période comprise entre la date de notre audit de 2015 et notre suivi, terminé le 31 mars 2017, le Ministère a approuvé 25 projets et il en a refusé 7; d'autres projets ont été retirés ou font l'objet d'un examen.

Le Ministère n'a pas cherché à déterminer si les bénéficiaires avaient réellement besoin d'aide

Recommandation 6

Pour que les fonds des programmes de soutien aux entreprises soient attribués aux sociétés qui en ont besoin et qui apporteront la plus grande contribution à la croissance de l'économie, le ministère du Développement économique et de la Croissance doit établir des critères d'évaluation qui permettront de mieux déterminer si un financement est requis pour qu'un projet aille de l'avant.

État : Pleinement mise en oeuvre.

Détails

Depuis notre audit, dans le cadre du processus d'évaluation relative au Fonds pour l'emploi et la prospérité, le Ministère a inclus des facteurs quantitatifs pour évaluer le besoin de financement d'une société, comme son ratio d'endettement. Le Ministère a aussi indiqué qu'il est confronté à la concurrence d'autres administrations en ce qui concerne

les investissements stratégiques. Par conséquent, il évalue si le projet a besoin d'un financement gouvernemental pour aller de l'avant et si le financement est nécessaire pour faire en sorte que le projet soit exécuté en Ontario plutôt que dans une administration concurrente.

Recommandation 7

Le ministère du Développement économique et de la Croissance doit établir des critères d'évaluation du projet qui indiquent les circonstances dans lesquelles il devrait exiger une participation dans les projets en échange du financement.

État : En voie de mise en oeuvre au plus tard le 31 mars 2018.

Détails

Le Ministère en est aux premières étapes de l'analyse des coûts-avantages et de la question de savoir s'il serait possible de percevoir des redevances ou d'exiger une participation en échange d'un financement des projets ou des sociétés par l'entremise de ses trois fonds. Une équipe de projet interne du Ministère a été constituée pour effectuer ce travail. Le Ministère collabore avec l'Office ontarien de financement, le ministère des Finances et la Société ontarienne de financement de la croissance (un organisme qui fait partie du ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences) pour cerner les options qui s'offrent en vue d'une nouvelle structure contractuelle qui prévoirait une prise de participation dans le cadre de l'accord de financement, ainsi que pour examiner les pratiques d'autres administrations. Le Ministère prévoit décider d'ici le 31 mars 2018 s'il exigera des redevances ou une participation dans les futurs contrats.

Il y a lieu de surveiller les avantages des programmes de soutien et d'en faire rapport

Recommandation 8

Afin de déterminer la mesure dans laquelle ses programmes aident à renforcer l'économie ontarienne

et à rapporter des avantages durables, le ministère du Développement économique et de la Croissance doit :

 étendre ses mesures de performance à des facteurs autres que les objectifs en matière d'investissement et d'emploi d'un projet;

État : En voie de mise en oeuvre d'ici l'automne 2017.

Détails

Le Ministère met en place des mesures de rendement pour évaluer les résultats des projets relevant du Fonds pour l'emploi et la prospérité. Ces mesures proposées devraient indiquer l'efficacité du financement et son incidence sur l'économie de la province, en plus de la pratique actuelle qui consiste à mesurer les objectifs d'investissement et de création d'emplois. Le Ministère prévoit mettre au point des indicateurs de rendement clés aux fins d'une discussion et d'une planification approfondies d'ici l'automne de 2017. Parmi les mesures provisoires du rendement envisagées, mentionnons notamment :

- les investissements dans la formation,
 l'équipement et les machines, ainsi que les technologies de l'information et des communications;
- les dépenses annuelles en recherche et développement;
- les exportations dans de nouveaux marchés.

À la date de notre suivi, le Ministère n'avait pas l'intention d'appliquer ces indicateurs de rendement clés au Fonds de développement de l'Est de l'Ontario ni au Fonds de développement du Sudouest de l'Ontario, puisque l'objectif principal de ces projets était la création et le maintien d'emplois.

 envisager de surveiller les mesures de performance après la fin des contrats de financement afin de vérifier si les avantages pour l'économie subsistent après l'achèvement des projets.

État : Pleinement mise en oeuvre.

Détails

Dans le cadre des trois fonds actifs, le Ministère a révisé tous les contrats de financement rédigés jusqu'au mois de juillet 2016. Les bénéficiaires du Fonds doivent maintenant produire des rapports annuels des résultats pendant trois ans après la fin du projet. Le bénéficiaire doit déclarer les résultats financiers liés au projet, y compris les flux de trésorerie provenant des opérations, le revenu net et le total des ventes. Le bénéficiaire doit aussi déclarer le nombre d'employés actifs à l'endroit où le projet se déroule.

Le Ministère a retenu les services d'un tiers pour évaluer l'incidence d'un échantillon de projets depuis leur achèvement. Cet examen se limite principalement au Fonds de développement de l'Est de l'Ontario parce que le fonds a été lancé en 2009 et, en général, les projets s'échelonnent sur quatre ans; aucun projet relevant des deux autres fonds n'a encore été achevé. On met actuellement la dernière main à l'examen.

Une reddition publique de comptes plus attentive est requise

Recommandation 9

Pour assurer l'exactitude des données communiquées au public relativement aux résultats des projets, le ministère du Développement économique et de la Croissance doit publier sur son site Web:

 tous les engagements financiers ainsi que le nom de tous les projets et de toutes les sociétés avec lesquelles il a signé des contrats, et préciser si les projets ont déjà été annoncés par le passé; État: En voie de mise en oeuvre au plus tard le 31 mars 2018.

Détails

À partir de septembre 2016, des informations sur les projets achevés du Ministère sont devenues disponibles en ligne sous chacun des trois fonds actuellement administrés par le Ministère. Les renseignements accessibles au public comprennent le programme de financement, le nom de l'organisation, le lieu de l'organisation, l'exercice financier au cours duquel le contrat a été signé, le montant en dollars du financement promis par le gouvernement et l'engagement total au chapitre du nombre d'emplois à créer et à préserver. D'ici l'automne de 2017, le Ministère prévoit publier les mêmes informations pour les fonds auparavant administrés par le Ministère qui n'existent plus.

En outre, pour les projets en cours qui ne sont pas encore achevés, la province prévoit rendre publics les engagements pris en matière d'investissement d'une part et de création et de maintien d'emplois d'autre part dans le cadre de l'initiative sur les données ouvertes, d'ici le mois de mars 2018. Si de nouveaux fonds ou volets de financement sont annoncés dans le cadre du Fonds pour l'emploi et la prospérité, le Ministère nous a informés qu'il collaborera avec sa Direction générale des communications pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'annonces de financement en double.

 les résultats réels exacts de chaque projet par rapport aux engagements et aux objectifs déjà annoncés.

État : En voie de mise en oeuvre au plus tard le 31 mars 2018.

Détails

Comme c'était le cas à la date de notre audit, le Ministère ne rend pas publics les résultats réels des projets financés, comme le nombre réel d'emplois créés et préservés par rapport à l'engagement contractuel. Il a expliqué à cet égard qu'il avait des réserves concernant le caractère délicat de ces informations sur le plan commercial. Par conséquent, le Ministère n'a pas l'intention de publier les résultats de chacun des projets. Cependant, le Ministère nous a informés qu'il rendra publics les résultats réels globaux par fonds et par industrie d'ici le 31 mars 2018.